L'Echo de Manitoba

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

"TOUT DROIT."

VOL. I. WINNIPEG, MANITOBA, AOUT 4, 1898. No 27

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis $1.00
Europe (compris le port) 2 50

TARIF DES ANNONCES.

1 ère insertion, par ligne . . . . . 10 cts
Chaque insertion subsequente . . . 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

BISMARCK.

Le glas tinte au-delà des mers, le cuivre guerrier éclate strident, ponctuant les sourds roulements des tambours voilés de crêpe; les drapeaux languissent inertes à mi-mat des pavois, car l'Ange de la Mort est passé sur le vaste Empire Germanique.

Le Prince Otto de Bismarck est mort.

Son corps livré à la fournaise crématoire n'est plus qu'un peu de cendre.

Le Chancelier de Fer est entre dans l'Eternite.

Mais il y est entré botté, la pipe aux lèvres; l'aigle germanique aux ailes déployées surmontant le cimier de son casque, il est allé prendre place dans les galeries de l'histoire à côté de son ancêtre, *Attila*, roi des Huns.

En longues processions le peuple allemand ira accompagner jusqu'au fastueux Mausolée de bronze, la dépouille mortelle de ce Prince Prussien.

Mais Saxons, Prussiens, Hanovriens, Badois et Bavarois auront beau accourir en d'innombrables théories, jamais ils n'arriveront à égaler la multitude des morts décharnés et sanglants qui gisent épars sur le Vieux Continent, victimes innocentes de son ambition despotique et brutale.

Enfants du Danemark, Morts de Sadowa, Cadavres de St-Privat et de Bazeilles, vos fantômes sans nombre lui ont fait cortège jusqu'au pied du Tribunal Suprême, et vos bouches muettes, vos yeux sans regard ont dû faire trembler à son tour celui devant qui tout tremblait.

De quel poids a pu être dans la balance divine,

"Cette Unité Allemande"

qui fut ici-bas son cri de guerre et de victoire, qui est aujourd'hui son titre à la vénération de ses compatriotes ?

Oh! Vanité et néant des gloires humaines fondées sur la violence et le mensonge; mais pouvons-nous bien donner le nom de gloire, à de tels actes et les résultats justifient-ils cette qualification sans égard aux moyens employés ?

Non, pour l'honneur même de l'Allemagne, il serait injuste de placer le "Sanglier Prussien" au nombre de ses gloires. Attila, Tamerlan, malgré le nombre de leurs victoires, la grandeur de leur empire, resteront l'opprobe de l'humanité.

L'Ex-Chancelier de Fer fut avant tout et uniquement un Prussien, Ce qu'il a voulu c'est la grandeur de l'ancienne Marche de Brandebourg, l'unité de l'Allemagne a été le marchepied qui a permis au Roi de Prusse de devenir Empereur.

L'ambition a été la seule raison de toutes les guerre suscitées par le Prince de Bismark, il a toujours été l'agresseur, et quand les motifs lui ont manqué il a su les faire naître dut-il s'abaisser jusqu'à falsifier des dépêches.

Pour essayer ses forces il commença par attaquer le Danemark; l'acquisition du Sleswig et du Holstein furent les récompenses de la victoire prusienne.

L'Autriche leurrée par des promesses, jouée par le Chancelier, se voit subitement envahie; et, battue à Sadowa, elle laisse échapper la suzeraineté de l'Allemagne du Sud.

La Prusse s'en empare, mais pour asseoir son prestige pour imposer sa volonté à tous ces états, toutes ces mille principautés allemandes, il fallait un coup d'éclat. La France envahie et battue par la Prusse, traînant à sa suite l'Allemagne, voit proclamer l'Empire Allemand à Versailles.

Puis c'est le Kulturkampf, la lutte contre l'Eglise Catholique, et comme un cauchemar infernal, l'ombre de cet homme plane sur toute l'Europe, pendant de longues années, et pour faire disparaître ce malaise, sa disgrace même ne suffit pas, il a fallu sa mort.

C'était au Nom de Dieu jadis qu'il soulevait la vertueuse Allemagne contre la France, c'était pour venger la morale et punir l'impiété qu'il la lançait par delà le Rhin, mais aujourd'hui ce Dieu le jugera au nom de cette justice, au nom de cette humanité qu'il invoquait pour cacher son ambition.

La langue est sans os, on la tourne comme on veut.

La 'concorde' fait plus pour le bonheur qu'un sac d'écus.

Arrivee de Sir Charles Tupper.

Sir Charles Tupper est arrivé, samedi dernier, à Québec à bord du steamer Numidian, venant d'Angleterre.

Il parait être en très bonne santé.

Il déclaré à ceux qui ont pu l'approcher que le marché minier était pratiquement mort en Angleterre, et qu'on ne portait que fort peu d'intérêt aux champs aurifères.

Il a par contre déclaré qu'on manifestait le plus grand intérêt pour la conférence de Québec, et il a recommandé que dans l'intérêt de la Patrie Canadienne le Parti Conservateur ne fasse aucune tentative qui pourrait porter prèjudice aux résultats qu'on est en droit d'espérer de cette conférence.

ZOLA

Est Raye des Cadres de la Legion d'Honneur.

D'après une dépèche de Paris, le *Courrier du Soir* annonce que le conseil de la Légion d'Honneur a rayé des cadres de l'Ordre le nom du romancier Emile Zola, qui est est sous le coup d'une sentence d'un an d'emprisonnement et d'une forte amende pour s'être rendu coupable de libelle contre l'état-major de l'armée française.

Zola et la juiverie vont ainsi apprendre qu'il n'est pas permis d'attenter impunément à l'honneur de la France.

La Marine Anglaise.

D'après les dépêches de Londres, le discours de M. Goschen a créé une profonde impression sur la Chambre des Communes et passe, à bon droit, pour la déclaration officielle la plus importante de la Session. Son budget supplémentaire de la marine, comportant un crédit de 40,000,000 de dollars affectés à la construction de 4 croiseurs et de 12 contre-torpilleurs est, au dire de Sir W. Harcourt, un programme flamboyant. Monsieur Goschen a jeté la Chambre dans la stupéfaction par la candeur qu'il à mise dans ses éclaircissements.

La Russie, dit-il, se proposant de créer quatre nouveaux vaisseaux de guerre, six puissants croiseurs et une flotille de torpilleurs, l'Angleterre doit répondre à la Russie en ajoutant à sa flotte un nombre égal de vaisseaux, d'une force supérieure.

M. Goschen a eu soin de dire que ces nouveaux vaisseaux de guerre seraient surtout construits pour le passage du canal de Suez et dans le but de rencontrer la flotte russe dans les eaux chinoises.

Cette menace, en réponse aux nouveaux armements collectifs de la France et de la Russie, rejette bien loin dans l'ombre toutes les fulminations de M. Chamberlain, depuis l'occupation de Port Arthur. Elle est d'autant plus significative que la Russie, nous disent les dépêches, vient de modifier subitement son programme naval et de contremander la construction des nouveaux vaisseaux.

La Neige au Nebraska.

L'arrivée sans précédente d'une période de froid a donné au Nébraska un avant goût de l'automne.

A Kimball, près des frontières du Wyoming, il est tombé de la neige pendant quelques minutes, dimanche dernier.

On n'a d'ailleurs constaté aucun dommage à la récolte.

L'ECHO DE MANITOBA.

Publié tous les jeudis par la Cie d'imprimerie "L'Echo de Manitoba."

Toutes communications devront être addressées à

L'ECHO DE MANITOBA.

BOITE 1309, WINNIPEG, MAN.

CORRESPONDANCE D'OTTAWA

UN ÉVÉNEMENT QUI FERA ÉPOQUE.

L'événement important, celui dont tout le monde parle et qui restera la préoccupation principale pendant les semaines prochaines, est sans contredit la Conférence Internationale qui se tiendra ce mois-ci à Québec.

On s'attend à voir sortir de cette Conférence, la solution de nombreuses questions d'importance vitale comme :

Les relations commerciales entre les Etats-Unis et le Canada;

Les privilèges de frontière;

La question des ouvriers étrangers;

La délimitation des frontières;

La Réglementation de la pêche dans l'Atlantique;

La question de la mer de Behring et d'autres encore.

L'on peut affirmer que si l'une quelconque de ces questions seulement reçoit une solution complète et satisfaisante pour les deux pays, la conférence n'aura pas été infructueuse.

Les Représentants du Canada sont Lord Herschell, Sir Wilfrid Laurier, Sir Richard Cartwright, Sir Louis Davies et Sir James Winter.

Pour les Etats-Unis: General Foster, les Sénateurs Gray et Fairbanks, Nelson, Dingley et John A. Kasson.

Avec de tels hommes il y a lieu d'espérer que si l'entente n'est point complète sur tous les points, du moins aura-t-on fait un grand pas pour le succès de l'accord définitif.

Il convient d'ajouter que l'honneur d'avoir fait naître cette conférence revient entièrement au Parti Libéral qui par son attitude amicale et son sens du moment propice a su profiter du rapprochement entre l'Angleterre et les Etats-Unis pour décider ce nouvel effort de conciliation.

LE YUKON.

On n'en a point encore fini avec la question du Yukon, et la nécessité d'assurer et faciliter le ravitaillement de cette contrée prend chaque jour un aspect plus sérieux. La population augmente sans cesse et les approvisionnements sont loin d'arriver dans la même proportion, si bien qu'il est aisé de prévoir pour le prochain hiver une véritable disette.

Tout l'or du Klondyke sera impuissant à acheter des aliments qui n'existeront pas.

Ainsi s'affirme davantage le crime du Sénat.

D'ailleurs plus on se trouve renseigné sur le Lac Teslin, et les renseignements ont été nombreux depuis la Session dernière, plus l'évidence se fait, du bien fondé des premiers avis reçus et dont le Gouvernement s'était servi pour établir son projet de route.

Il serait curieux de savoir si M. Foster et Sir Hibbert Tupper ont osé tenter l'apologie du Sénat pendant leur tournée en Colombie.

Ils ont sans doute trouvé la question trop brûlante et se sont prudemment abstenus.

L'Echo de Manitoba
JEUDI, 4 AOUT, 1898.

A Propos du Latin ! !

On a beaucoup écrit depuis quelque temps sur l'Enseignement du Grec et du Latin, mais cette ardente controverse semble avoir eu pour unique résultat de fortifier les convictions des adversaires en présence au point de les rendre irréductibles.

Fruit sec ou déclassé, fossile ou arriéré, telles sont les aménités dont on émaille les débats.

Semblables arguments ne sont guère aptes à faire jaillir la lumière, et l'accord n'est point prêt de se faire entre ceux qui voudraient supprimer le latin de nos programmes scolaires, lui attribuant tous les mécomptes constatés, et ceux qui prétendent voir dans cette étude la panacée universitaire.

En réalité la question n'est pas de savoir si l'on doit supprimer l'enseignement du Grec et du Latin, mais bien si l'on doit continuer à les enseigner d'après les méthodes suivies jusqu'à ce jour et à leur garder une place prépondérante dans nos programmes.

Nous nous trouvons ainsi ramenés à cette question primordiale, la seule en cause: *La methode rationnelle d'enseignement.*

Avant la *matiere* à enseigner il y a la *forme*, comme le déclarait avec beaucoup de bon sens M. Francisque Sarcey en un article récent.

Instruction et Education sont deux choses différentes et les erreurs de notre système d'enseignement aussi bien ici qu'en France, proviennent de la confusion de ces deux termes.

On commet cette erreur lorsqu'on appelle

Instruction Publique

ce qui est en réalité l'éducation du peuple.

Les Ecoles Publiques ont en effet pour but unique l'éducation des citoyens et non leur instruction.

Il s'agit de faire non pas des gens instruits, mais des hommes aptes à comprendre et à raisonner.

Il faut apprendre à *pouvoir* et non à *savoir* dit encore Francisque Sarcey.

Seules, les écoles spéciales telles que, écoles normales, écoles de droit, écoles de Théologie, écoles de Médecine, et autres, ont pour but l'instruction proprement dite; ceux qui en suivent les cours ayant pour objet d'y acquérir une certaine somme de connaissances dont ils entendent faire application directe dans les luttes de la vie.

Mais on ne saurait trop le répéter, l'Enseignement Primaire aussi bien que l'Enseignement Secondaire, doivent uniquement prétendre à développer et exercer, l'intelligence, le jugement, le raisonnement des jeunes esprits auxquels ils s'adressent.

Et ceux à qui incombe la tâche de diriger cet enseignement, devraient avoir sans cesse présente à leur esprit cette définition de Michelet :

"La véritable instruction
"ne réside point tant dans la
"méthode d'instruction que
"dans L'ÉVEIL de l'esprit."

Si l'on veut bien admettre ces vérités indiscutables. le problème de l'enseignement du Latin parait singulièrement simplifié.

En effet, le Latin ne doit plus être considéré que comme une matière d'enseignement propre à concourir au résultat cherché; et il est hors de doute qu'ainsi compris cet enseignement bien dirigé est fort susceptible d'exercer les facultés intellectuelles de l'élève; c'est une *matiere* au même titre que l'histoire, la géographie, ou la chimie, son rôle ainsi restreint n'en reste pas moins fort important.

Il ne s'agira point pour les élèves de se meubler la tête d'une quantité de formules et de phrases élégantes destinées à émailler les thèmes du prochain concours, comme aussi à être oubliées en quittant les bancs de l'école, mais tout uniment de savoir apprécier ces élégances lorsqu'on les rencontre.

La mémoire ne doit être qu'un instrument docile de l'intelligence et de la raison; et au lieu de prétendre faire de chaque écolier une encyclopédie humaine, il suffira de le mettre à même de consulter avec fruit celles qui abondent dans nos bibliothèques et la plus complète de toutes, la nature défilant dans le kaléidoscope de la vie.

Pour être juste il convient d'ajouter que les écoles pompeusement intitulées

Ecoles Pratiques

tombent dans une erreur analogue lorsqu'on prétend les appliquer à la jeunesse.

On voudrait là encore faire des spécialités avant d'avoir fait des hommes, et l'on méconnait le véritable principe, *l'eveil de l'esprit.*

Au lieu d'écoliers on prétend faire des ouvriers de telle ou telle catégorie, c'est l'unique différence.

Faites des hommes d'abord, c'est-à-dire des êtres intelligents, aptes à comprendre et à se diriger.

Le malheur provient de ce que notre corps enseignant composé de spécialités, tend chaque jour à perdre de vue le but qu'il poursuit; chaque professeur enseigne ave l'arrière-pensée de donner à sa matière une place prépondérante, exclusive. Ce sont des spécialistes et non des professeurs et ils sacrifient l'enseignement au désir de faire naître des petits prodiges qui leur feront honneur.

Le meilleur professeur, aussi bien dans les collèges que dans les écoles primaires, sera non pas le plus instruit, mais le plus intelligent.

Le bon sens et le jugement devraient tout primer dans le choix des instituteurs et des professeurs.

Aussi bien ne pouvons-nous espérer voir triompher les véritables principes de l'enseignement national, tant que l'on ne commencera pas par réformer le corps enseignant.

C'est demander aux Pontifes de l'Enseignement d'avouer leur propre erreur.

Verrons-nous jamais ce miracle ! !

Espérons-le pour l'honneur et la gloire de l'humanité !

Les Droits des Metis

Les Anciens représentaient la Justice sous la forme d'une femme boiteuse, voulant ainsi personnifier la lenteur avec laquelle elle procédait.

Il ne semble point que depuis deux mille ans, malgré les progrès apportés à l'art de la Chirurgie, il se soit encore trouvé de praticien assez habile pour tenter de rendre à la déesse une démarche normale; car hélas sa claudication loin de diminuer menace de la rendre absolument impotente.

Nous en avons une preuve frappante aujourd'hui dans les réclamations d'un certain nombre de nos compatriotes métis, réclamations pendantes depuis 28 ans, et ayant trait à certains droits si légitimes, si indéniables que jamais ils n'ont été contestés; par contre on a feint de les ignorer jusqu'à ce jour, comptant probablement sur le paisible caractère des ayant-droit, si bien que depuis 28 ans "ils attendent sous l'orme" répétant de temps en temps comme dans le conte :

"Sœur Anne,
ne voyez-vous rien venir."

Mais arrivons aux faits, quelques explications étant nécessaires pour la plus grande partie de notre population peu au courant de l'histoire du passé.

Avant 1870 c'est-à-dire avant la Cession du Manitoba au Dominion par la Cie de la Baie d'Hudson; les Métis et autres colons possédaient des terrains.

Une partie de ces terrains arpentés par la Cie de la Baie d'Hudson, et vendus par elle, étaient généralement de 6 chaines de large sur 2 milles de long.

Mais bientôt il ne resta plus de terrains arpentés, et le Conseil d'Assiniboia, qui représentait alors le Pouvoir Législatif, reconnut à chacun le droit de se choisir des terres appelées "réclames" sur les terrains des Indiens c'est-à-dire non arpentés par la Cie de la Baie d'Hudson.

Les Titres de possession des Métis étaient sanctionnés par la coutume.

Il était admis en effet que pour devenir dûment et légitimemnnt propriétaire il suffisait de marquer l'étendue du terrain que l'on choisissait, d'une manière quelconque, pourvu qu'elle fut suffisante pour en attester la prise de possession.

L'Acte de Manitoba intervenu le 15 juillet 1870 *reconnaissait, sanctionnait* et *continuant* les lois d'Assiniboia ainsi que les Coutumes du pays. (Section 5 de la 32ième clause).

Il n'y a donc pas de contestation légale possible au sujet des terres ainsi possédées.

Au début cependant, les Agents du Bureau des Terres opposèrent une mauvaise volonté évidente à ces réclamations; ils émirent des prétentions exagérées quant à la production des titres de possession, si bien qu'en fin de compte une partie de ces terres légitimement réclamées se trouva comprise dans les townships concédés aux Mennonites Russes qui en prirent possession, et nos compatriotes possesseurs de ces terres se virent dépouillés de leur propriété au profit de colons étrangers, à leur race, à leur patrie.

Dès lors, on opposa à leurs réclamations, le fait accompli; on fit valoir l'impossibilité de revenir sur la décision du Gouvernement,

"On se servit du prétexte de la légalité pour refuser justice."

Les choses trainèrent ainsi en de longs pourparlers, en de vagues promesses, jusqu'à ce qu'enfin dans l'impossibilité de nier l'évidence et pour en finir, on propose aux propriétaires lésés l'arrangement suivant :

"Le Gouvernement accorde aux réclamants le droit de se choisir des lots dans le *restant* des 1,400,000 acres de la Réserve Métisse, avec le privilège de payer ces terres au prix de 1870, soit $1.00 de l'acre."

C'est une véritable dérision et les ayant-droit ont parfaitement raison de se refuser de transiger sur de pareilles bases.

De deux choses l'une, les réclamants ont droit ou n'on pas droit.

Ils ont parfaitement droit puisque le Gouvernement lui-même reconnait le bien fondé de leurs réclamations, autrement croyez-vous qu'il consentirait à les écouter et à s'en occuper depuis 28 ans?

S'ils sont dans leur endroit, et la chose n'est point discutable, il ne peut être question de leur faire payer quoi que ce soit, pour leur rendre ce qui leur appartient.

Que diriez-vous si votre voisin se permettait d'aller prendre votre bœuf et le gardait chez lui; puis lorsque vous iriez le lui réclamer, s'il vous disait :

"Soit, je consens à te le rendre, mais tu vas me le payer 1 cent la livre de son poids."

Vous trouveriez la plaisanterie mauvaise et vous n'auriez pas du tout tort

Eh bien c'est absolument ce qui se produit aujourd'hui.

Il n'est pas inutile de faire remarquer que ce qui reste des 1,400,000 acres représente un résidu sans aucune valeur, et que l'offre de choisir dans ces nonvaleurs est absolument dérisoire.

D'ailleurs n'oublions point que ces 1,400,000 d'acres n'ont jamais été alloués dans le but de dédommager ou de se substituer aux propriétés appartenant en propre aux Métis et autres habitants du Manitoba en 1870.

Ce terrain a été mis de côté uniquement comme compensation et comme récompense, pour assurer une place bien méritée et bien due aux descendants issus de la race indigène et des premiers blancs qui ont pénétré dans le pays; de la race indienne qui avant les traités était la seule propriétaire du sol; des premiers Blancs qui ont par leur courage et leur énergie ouvert les portes d'une contrée nouvelle.

Cette compensation était uniquement pour éteindre les droits indéniables reconnus par la Baie d'Hudson et par l'Angleterre.

Enfin il ne faut pas oublier que les terres enlevées à leurs possesseurs ont été vendues par le Gouvernement et que l'intérêt du prix de vente depuis 26 ans représente pour le Gouvernement un montant sérieux et pour les propiétaires dépossédés, une perte considérable.

Il est du devoir du Gouvernement actuel de donner satisfaction à ceux qui ont été si injustement lésés, et il tiendra, espérons-le, à honneur de rendre justice aussi complète que possible.

Il y a là une occasion exceptionnelle de faire éclater son respect des droits de chacun, nous ne doutons point de son empressement à profiter de l'occasion; il suffira pour cela d'un peu de bonne volonté et d'énergie de la part du Ministre envers ses bureaux.

FABLE.

La Pieuvre et l'Avocat

(Tiré du *Selkirk Journal*)

Un immense Empire dont les rivages à l'est et à l'ouest étaient battus par les ouragans de l'Atlantique et du Pacifique, ayant pour frontière au nord les régions boréales et au sud un vaste territoire habité par un peuple de même origine et parlant la même langue, fut découvert il y a longtemps, et l'on constata que la nature s'était plu à le doter des plus merveilleuses richesses minérales, et d'une étendue de terres fertiles de plusieurs milliers de milles carrés.

Ses habitants pour la plupart fermiers habiles et travailleurs, faisaient tous leurs efforts pour tirer de ce sol vierge la subsistance pour eux et leur famille. Ils obtinrent ainsi de superbes et abondantes récoltes de blé de première qualité, et toutes les nations du globe s'empressèrent d'envoyer des agents pour acheter ce blé magnifique.

Une province surtout qui s'étendait à quelques centaines de milles à l'ouest de Grands Lacs ou Mer Intérieure et qui était gouvernée par un gros fermier (Waygreen) à qui le peuple avait confié ses intérêts, produisait du blé de qualité encore supérieure et en grande abondance.

Or il advint qu'un jour une Société d'Etrangers jetèrent les yeux sur ce pays béni, patrie du blé et des buffalos, et résolurent de s'en emparer par tous les moyens.

Ils s'aperçurent bien vite que les fermiers de cette province étaient obligés de vendre et de transporter les produits de leurs fermes dans les provinces à l'est des Grands Lacs, où des concurrents nombreux se disputaient la possession de cette quantité de blé bientôt désignée sous le nom de No 1 dur.

Cette compagnie composée de gens cupides s'adressa aux hommes alors au Pouvoir dans la Capitale du Dominion, et dont le chef était un homme d'Etat conservateur, du clan des Macdonald.

Cet homme avait pour bras droit un médecin du nom de Tupper, venant "down by the sea," et tous deux firent appel à d'autres politiciens du même parti.

Ils leur offrirent de donner à une compagnie bientôt connue sous le nom de P. C. R. une énorme étendue de terrains dans la Province des heureux fermiers ainsi que plusieurs millions de piastres tirées de la poche de ces fermiers, à condition que cette compagnie construirait une voie unique de chemin de fer à l'ouest des Grands Lacs, forçant ainsi tout le blé à être transporté par le P. C. R.

Ces hommes d'état et ces étrangers se délectèrent en pensant que désormais toute cette abondance leur appartiendrait sans aucun conteste.

Le P. C. R. accepta ce présent magnifique, tel qu'on n'en vit jamais de semblable dans l'histoire du monde. et grâce aux autres présents du Grand Prêtre de la Protection et de ses acolytes, dont la valeur dépassait plus de 100 millions de l'argent du peuple, il construisit sa ligne à voie unique ainsi que d'autres dans les limites de la Province, de telle sorte qu'elle rendit désormais impossible toute concurrence pour le transport du blé.

(*Suite, page 5*)

Revue Commerciale.

BLÉ.—Hausse légère en réaction à la baisse dernière.

On compte que le nouveau blé apparaîtra sur le marché pour la fin d'août.

Le prix du blé dur No 1, actuel de 92c., à Fort William.

ISSUES DE MEUNERIE.—La demande reste active. Le son vaut $11.50, le gru, $13.50 la tonne non empochée.

FARINE.—Les prix ont baissé.

On cote patente, $2.45 ; Strong Baker, $2.25 ; seconde Baker, $1.75, et XXXX $1.25.

MOULÉE.—Moulée d'avoine, de $28 à $31 par tonne suivant la qualité. Moulée de maïs, de $18 à $19.

AVOINE.—Stationnaire à 45c. le minot, par char.

PEAUX.—No 1, vert, 7½. Moutons, 50c, à 85c. Chevaux, 75c. à $1.50 pièce.

Les prix ont baissé de 2c. depuis 3 semaines, à Montréal ; il faut donc s'attendre à une baisse ici.

LAINE.—De 8½c. à 9c. pour bonne qualité, Manitoba, brute.

SENECA ROOT.—Le prix est de 16c. pour les lots bien secs et nets de poids moyen.

On paie 17c. par lot de 100 lbs.

FOIN.—Abondant. De $6 à $7 la tonne.

ANIMAUX.—L'offre est bonne. On paie 3c. à 3¾c. la lb. sur pied. Les prix tendent à baisser. Les porcs seuls se maintiennent.

BEURRE.—De 10c. à 12c. la lb. Celui de crèmerie est stationnaire à 16c.

FROMAGE.—Le prix tend à monter mais la quantité du stock non livré fait que la hausse ne se produira pas avant l'écoulement de ce stock.

ŒUFS.—Sont rares et en bonne demande.

On paie de 15c. à 20c. suivant qualité.

VIANDE.—De Boucherie, parée.—Porc, 7½c. Bœuf, 7c. à 7½c. Mouton, 8c. à 9c. Veau, 7c. à 8½c. Agneau, $2.50 à $4 pièce.

Volailles.—60c. à 70c. la paire en vie, par bonne qualité. Poulets du printemps, 25c. à 30c. la paire. Dinde, 10c. la lb., vif.

—

MARCHÉ DE LONDRES.

Le bétail canadien de choix s'est vendu 11c., celui des Etats 11½c., Argentine 10¼c.

Les moutons se sont vendus 10c. la lb.

—

FOURRURES

CASTOR.—Baisse de 15 %.

RAT MUSQUÉ.—Baisse de 15 p. c.

RENARDS.—Rouge, hausse légère.
" Blanc, " "
" Argenté, hausse, 10 p. c.

LYNX.—Baisse, 10 p. c.

BLAIREAU.—Baisse, 20 p. c.

OURS.—Noir, hausse, 15 p. c.
" Brun, baisse, 20 p. c.
" Grizly, " "
" Blanc, prix fermes.

MARTRE.—Hausse, 10 p. c.

LOUTRE.—Baisse, 7½ p. c.

BÊTE PUANTE.—Baisse, 7½ p. c.

LOUP.—Hausse, 10 p. c.

—

Renseignements fournis par M. St-John, Ryan Block, d'après la dernière vente en gros de la Maison A. Lampson, de Londres.

Pour Rire.

Annonce fin de siècle trouvée dans une feuille allemande :

" Un jeune homme sachant faire la cuisine, et soigner le ménage, cherche une femme qui puisse assurer son existence."

—

Mlle X..... est bavarde et médisante.

Tout dernièrement, se trouvant indisposée, elle s'en alla consulter son médecin.

—Ce n'est rien, fit celui-ci, après avoir examiné sa jolie malade, vous n'avez besoin que de repos.

—Mais, docteur, regardez donc ma langue ?

—Votre langue aussi....

PROFESSION.

Nord-Ouest Canadien.

Reglement des Homesteads

Toute section No. pair, des terres de la Couronne non affectées ou non réservées, excepté les No. 8 et 26 pourront etre pris en homesteads par toute personne chef de famille ou aucun homme au dessus de 18 ans en raison d'un quart de section, soit 160 acres.

Entrees

L'entrée peut être faite personnellement a l'office des terres du district ou sur application au Ministre de l'interieur à Ottawa, ou au Commissaire d'immigration à Winnipeg. Elle peut être faite par une autre personne autorisée. Le prix d'entrée réguliere est de $10. pour tout terrain déja occupé, il sera chargé $5. ou $10. de plus pour rencontrer les dépenses de cancellation et des inspecteurs.

Conditions a remplir

Culture et residence pendant 3 ans sont requises, et durant ce temps, le colon ne peut être absent pendant plus de 6 mois en aucune année sous peine de perdre ses droits.

Applications pour patentes

Peut être faite au bout de trois ans devant l'agent local ou l'inspecteur de homesteads, en ce cas les frais seront de $5. Il doit être fait notice 6 mois à l'avance par écrit au commissaire des terrains de la Couronne à Ottawa de l'intention de faire application pour et patente.

Informations

Les immigrants pourront recevoir à tout office des terres de la Couronne l'information des terrains disponibles et libres de charges Aide et assistance soront données pour trouver les terrains désignés et informations completes fournies sur le bois, le terrain, le charbon, les lois minière ainsi que toute copie des lois et réglements.

Les mêmes renseignements peuvent être obtenus par application soit au Secretaire du Departement de l'interieur à Ottawa ou au Commissaire de l'immigration à Winnipeg.

JAMES A. SMART,

Deputé Ministre de l'Interieur.

N.B. A part les terrains ci haut mentionnés, des milliers d'acres de terrains de première qualité sont mis en vente par les differents Cie. de chemin de fer ou des Sociétés particuliéres.

Iago Barco

NOUVELLE TIRÉE DU

"MONDE MODERNE."

REVUE FRANÇAISE.

II

(Suite)

Dans la soirée, il fut publié par toute la ville une nouvelle à sensation : le colonel marquis d'Arne o n'était pas mort et ne mourrait vraisemblablement pas de sa blessure. La balle n'avait que traversé le bras gauche, éraflé la poitrine et s'était allée perdre dans le mur de l'hôtel de *la Rafueta*, faisant face au quartier de cavalerie.

La population entière exhala un soupir de soulagement, suivi d'exclamations qui, en déterminant le sens, peuvent ainsi se résumer :

—Tant mieux ! peut-être Iago Barco ne sera-t-il pas condamné à la fusillade ?

Espoir bientôt déçu, moins par la faute de juges trop sévères que par celle de l'accusé, trop résolument dédaigneux de l'indulgence.

Trois jours après l'attentat, il comparut devant le conseil de guerre : pas un mot pour sa défense, pas une explication de son acte ne tomba de ses lèvres.

Le colonel, déjà capable de sortir de sa chambre, était venu déposer en qualité de témoin. Il eut le bon goût de ne point charger l'inculpé.

—Je ne le connais pas, déclara-t-il, jamais il n'eut affaire à moi. Il doit être fou, puisque rien dans l'enquête ne révèle qu'un motif d'ordre militaire ou politique ait armé sa main contre moi. Il ne veut rien expliquer. Cest presque un enfant ; le mystère étrange de son silence me fait supposer qu'il est lui-même victime de quelque confusion. Dans la mesure où la loi le permet, je demande pour lui l'indulgence du tribunal.

Conclusion qui, révélée par les journaux, fit passer don Enrique d'Arnedo pour magnanime ; toute l'Espagne admira comment il pratiquait le pardon des offenses.

Toute l'Espagne n'admira pas moins la fierté castillane du coupable, répliquant à ce quasi-plaidoyer de la victime :

—Il ne pourrait m'être fait plus cruelle injure que de m'accorder la vie à la prière de cet homme. Il ne doit qu'à ma maladresse de pouvoir encore parler. Ses paroles ne doivent pas être écoutées quand il prétend jouer la générosité envers son meurtrier.

Le conseil de guerre n'usa pas un long temps en délibération : les faits et l'intention du criminel étaient si nets ; il fallait une répression qui coupât court à la moindre contagion d'un tel forfait. Iago Barco fut condamné à mort. L'exécution aurait lieu le surlendemain matin.

La sentence fut connue vers les cinq heures du soir et agita tous les esprits.

A neuf heures, nuit close, sous un ciel sans lune et presque sans étoiles, don Enrique d'Arnedo, malgré son bras en écharpe, sortit en costume civil, enveloppé dans sa capa, le pan supérieur rejeté sur l'épaule de façon à masquer le bas du visage dont le haut se cachait dans l'ombre d'un large sombrero.

Il gagna une ruelle voisine de la cathédrale et s'enfonça dans l'embrasure d'une petite porte, celle d'un jardin s'étendant derrière une maison de bonne apparence.

Il attendit sans un mouvement, sans un bruit, et trente minutes durant il patienta.

—Elle aura reçu mon billet trop tard, murmura-t-il, elle n'aura pu tromper la surveillance de ses parents.

Il retourna chez lui. Son domestique lui remit un billet qu'une vieille femme venait d'apporter.

Il lut :

" Ne venez pas, la petite porte restera fermée ce soir et toujours. Vous ne me reverrez jamais ; j'ai pleuré de vous croire mort ; votre bonheur accoutumé vous a préservé du trépas, mais un autre va mourir qui m'était aussi cher que vous. Mes yeux ne sont que des larmes, et ces larmes coulent sur son destin cruel, dont je me sens jusqu'à certain point responsable.

AMALIA."

—Amalia Fuencarral ! Ah ! c'est donc cela ! s'écria le colonel. Ce petit cornette était le *novio* d'Amalia ! Ah ! le pauvret ! Je lui avait pris son amour.... Eh ! oui, et je le reconnais dans mon souvenir. C'est lui que j'ai surpris plumant l'oie avec elle à travers les barreaux de la fenêtre.... Il m'aurait bien fracassé la tête tout de même si mon cheval ne s'était enlevé !.... Il avait bien visé à hauteur, et voilà pourquoi il n'a voulu rien expliquer à l'audience.... Il n'a pas voulu y mêler un nom de femme. C'est bien cela.

Puis, après une courte méditation qui amena sur ses lèvres sensuelles un sourire de satisfaction et de victoire :

—C'eût été dommage de la lui laisser, cette délicieuse Amalia, proféra-t-il à mi-voix, et c'est dommage de la perdre à cause de lui, le sot ! Je ne l'aurais pas empêché de l'épouser le temps venu....

A peine il achevait ce bref soliloque, son valet de chambre le prévint qu'un père capucin demandait à le voir sans délai, malgré l'heure tardive.

—Qu'il entre, ordonna-t-il un peu surpris, mais pas trop, les moines jouissant encore en Espagne, surtout parmi les familles nobles, de prérogatives particulières.

(A suivre)

CORRESPONDANCE.

DE WINNIPEGOSIS.

MONSIEUR L'ÉDITEUR,

Je me rends avec empressement à votre invitation de vous adresser une correspondance. J'aime cependant à vous prévenir que je ne suis pas un littérateur et que vous ne devez point vous attendre à ce que je vous fournisse des productions littéraires. Je me contenterai donc de vous donner quelques renseignements touchant notre localité.

Winnipegosis est situé sur les bords de la rivière Massey, à peine un demi mille de son embouchure.

Il y a un an, on ne comptait que deux maisons à l'endroit où maintenant un joli petit village existe.

Winnipegosis possède un hôtel, deux maisons de pension, trois négociants, un boucher, un forgeron, un moulin à scie, deux commerçants de poissons.

La pêche est devenue une véritable industrie.

M. Jos. Greneau et M. McCauley envoient à chaque semaine deux chars de poissons blancs, en destination pour Buffalo, N. Y.

Cette industrie emploie une trentaine d'hommes et le moulin à scie une vingtaine.

M. P. McArthur a obtenu le contrat pour la fabrication de 150,000 dormants pour la Cie du chemin de fer The Lake Manitoba R'lw. & Canal Coy.

M. McArthur fait venir son bois du Lac Winnipegosis, à 40 milles du village. Après avoir mis son bois en cage, il le fait touer ici avec un bateau à vapeur et charge sur les chars ses dormants qui servent à l'extension du L. M. R. & C. Coy. de Sifton au Lac Le Cygne.

M. McCauley a aussi un bateau à vapeur dont il se sert pour son commerce de poissons, et M. Greneau a deux magnifiques vaisseaux voiliers qui font continuellement la pêche.

J'ai compté deux bateaux à vapeur et huit vaisseaux voiliers dans notre rade.

Notre village est réellement l'entrepôt pour tout le commerce du Lac Winnipegosis qui mesure 150 milles en longueur et environ 40 milles en largeur.

Vous voyez donc que Winnipegosis est destiné à devenir un port de mer assez important.

Le Lac Winnipegosis se décharge dans le Lac Manitoba, par la Rivière La Poule d'Eau qui coule au nord pour 14 milles puis revient au sud pour la même distance, pour écouler ses eaux dans le Lac Manitoba. La navigation de cette rivière est très difficile, elle est très tortueuse et les rapides sont nombreux. Mais le Gouvernement Local se propose de faire creuser un canal du Lac Winnipegosis au Lac Manitoba, à Massey Portage, une distance d'environ un mille et demi. Ces deux lacs seront ainsi reliés par ce canal et lorsque ce dernier sera fini, nous pouvons très certainement être sûrs du commerce pour la partie du Lac Manitoba au nord du détroit de ce lac, ce qui devra tout naturellement donner une grande impulsion au commerce de notre petite ville.

Le poisson blanc et le brochet abondent dans le Lac Winnipegosis. Le commerce de poisson est très intéressant. Celui qui a le plaisir de goûter le poisson blanc sur sa table ne peut guère s'igmaginer le travail qu'il en coûte pour le faire parvenir sur le marché.

Ainsi, aussitôt qu'on enlève le poisson des rets, on le jette dans des boîtes remplies de glace.

Il faut ensuite attendre le bon vent pour se rendre au port. Il arrive assez souvent que les bateaux faisant la pêche, n'arrivent au port qu'à deux et trois heures du matin. Une fois dans la rade, le poisson est débarqué afin d'en faire le choix —le poisson noyé dans les rets, est invariablement mis de côté—et lui enlever les intestins.

On le remet encore dans une boîte ; à chaque rang de poissons on ajoute une couche de glace, puis la boîte est scellée et transportée dans un char réfrigérateur.

Les hommes employés à la pêche laissent généralement le port à quatre heures du matin, et ne reviennent à la rade que très tard dans la nuit, et lorsqu'ils ont fini de nettoyer, tirer et déposer leurs poissons dans le char réfrigérateur, il est souvent deux heures du matin.

Winnipegosis est destiné à devenir la grande place d'eau pour les amateurs de bains et d'air pur et frais pour tout le district à l'ouest du Portage la Prairie.

Le 21 courant, 500 personnes de Dauphin profitaient du train-excursion pour venir prendre l'air frais sur les plages du Lac Winnipegosis. Malheureusement la pluie a empêché nos visiteurs de goûter le plaisir qu'on avait anticipé au départ de Dauphin.

Un pénible accident arrivé au Lac, a jeté un deuil profond dans la population.

Six jeunes gens se rendirent à l'île Snake, (située à 4 milles du village, sur l'embarcation d'un M. C. Ross). Le petit vaisseau portait une voile bien trop grande et on avait négligé de prendre du lest.

Une forte brise soufflait du sud-est et pour atteindre l'île il fallait louvoyer.

M. Ross lui-même tenait la barre du gouvernail, et par une négligence presque criminelle, il avait attaché l'écoute de la voile principale en nœud franc. Lorsqu'il tourna le vaisseau pour prendre une nouvelle bordée, le vent s'engouffra dans la voile, et avant qu'on eût pu lâcher l'écoute, le vaisseau chavira.

Les six jeunes gens se cramponnèrent à la quille du vaisseau qui commença à dériver vers le nord. Cet accident arriva à 3 h. p.m. Sur les 11 h. du soir, un des naufragés tomba dans le delire et se précipita à l'eau ; il ne reparut plus à la surface.

Le vaisseau continua à dériver vers le nord jusqu'à 2 h. du matin.

Le vent se mit alors à souffler du nord-est et à 8 h. du matin, la petite embarcation était à 2 milles du rivage. Un des 5 survivants se décida de nager au rivage, mais les forces lui manquèrent et à ½ de mille de la rive, on le vit disparaître sous l'eau, sans qu'on puisse lui porter aucun secours.

Une demi-heure plus tard, le bateau s'échouait sur un banc de sable, à environ un mille de la rive.

M. Ross nagea jusqu'à terre et vint donner l'alarme. Il était 11 h. du matin lorsqu'on put secourir les pauvres malheureux.

Les deux victimes de ce triste accident étaient bien connues à Dauphin où la nouvelle de leur noyade causa une vive sensation.

Il y a 2 ans le même M. Ross passa 24 heures sur la quille de son vaisseau, qui avait chaviré au Lac Dauphin.

On s'accorde à le blâmer pour l'accident dont je viens de vous faire mention.

Trois partis sont actuellement à la recherche des mines sur les bords du lac.

On rapporte qu'on a fait de riches découvertes.

Deux partis d'arpentage sont engagés à faire la subdivision des terrains dans notre voisinage. M. Martin travaille sur la rivière Massey et M. Bélanger est à Pine Creek.

Le terrain dans nos environs est plutôt propice à l'élevage des bestiaux qu'à la culture des céréales. Il y a une énorme quantité de foin sur les bords des lacs Dauphin et Winnipegosis.

J'ai été plus long que je pensais l'être, et pourtant je ne vous ai fait qu'un rapport succinct des ressources de notre district.

Je souhaite succès à votre intéressant journal et

Au revoir.

J. G.

Winnipegosis,

le 23 juillet, 1898.

(Suite)

Ayant ainsi enveloppé dans ses rêts tout le Grand Ouest, ainsi qu'on appelait alors cette contrée, cette Cie fit en sorte de voler encore plus d'argent aux hardis pionniers du pays en les contraignant à payer des prix exhorbitants pour le transport de leur grain.

Il ne resta bientôt plus aux pauvres fermiers pour récompense de leurs travaux de l'année que des gousses de pois.

Et les choses restèrent en cet état à cause du P. C. R., jusqu'à ce jour.

Le peuple finit par s'agiter, des indices certains annoncèrent des troubles; alors pour assurer définitivement la servitude des colons envers la Pieuvre (ainsi fut surnommé le P. C. R.) qui suçait leur sang depuis tant d'années, le Macdonald et son acolyte surnommé le "Prince des hâbleurs" se dirent qu'il leur fallait avoir d'autres acolytes auxquels ils pussent se confier pour tromper le peuple de la contrée et le maintenir à force de crimes sous la coupe de la pieuvre impitoyable.

C'était une brillante idée digne d'une meilleure cause.

Or ces hommes avaient deux fils, Hugh J. et J. Stewart, qui certainement suivraient les ordres de leurs pères. Ils furent donc nommés Conseillers Légaux du P. C. R. oppresseur, en la ville principale de la Province, et ainsi ils furent à même de déjouer toute tentative future pour rompre les chaines qui attachaient les travailleurs au char doré de la Pieuvre.

On leur octroya une grasse provende.

Le peuple cependant se montra rétif, mais il eut beau supplier, au lieu du pain qu'il réclamait on lui donna un pierre, et une fois encore il perdit espoir.

Cependant le Macdonald étant mort, son compère Tupper engagea Hugh J. à prendre possession du peuple et de la Province, à déposer s'il était possible le Fermier-Premier, et à devenir lui-même tout à la fois l'avocat du P. C. R. et le Premier de la Province de façon à donner au P C. R. tout ce qui restait encore au peuple et à resserrer les liens.

Mais le peuple devint furieux, il se rappela l'intensité des maux dont son père et lui l'avaient accablé, et Hugh J. fut renvoyé à son pupitre, dans le petit bureau d'avocat, et ainsi se termina la carrière d'un homme qui avait tant à cœur les intérêts du P. C. R., et qui n'avait nulle affection pour la Province ni pour ses courageux citoyens.

Il ne se passera pas grand nombre d'années avant que le peuple ait complètement rendu impuissante la Pieuvre, et détruit la meule que les Macdonald, les Tupper et autres partisans de la Pieuvre lui avaient attaché au cou.

MORALE :

Attendez-vous toujours à ce qu'un avocat travaille comme il est payé.

Un vétérinaire à son nouvel aide :

—Vous allez prendre ce tube, le remplir de poudre, l'introduire dans........ le cheval, et souffler fort.

Dix minutes après, l'aide revient, faisant d'horribles contorsions.

—Eh bien ! Qu'est-ce que vous avez ?

—C'est le cheval qui a soufflé le premier.

—Ceurrier des Etats-Unis.

Avis aux Proprietaires de Beurreries.

Nous attirons tout spécialement l'attention des propriétaires de beurreries sur la lettre suivante :

MONSIEUR,

Les chaleurs intenses qui règnent en ce moment mettent rudement à l'épreuve le service des chars-glacières et rendent nécessaire pour les expéditeurs, aussi bien que pour les compagnies de transport, de prendre des précautions extraordinaires pour empêcher que le beurre ne puisse de quelque manière s'échauffer dans la beurrerie, en route pour la station et dans la station même avant d'être chargé dans le wagon.

D'après des renseignements qui nous sont parvenus, quelques beurriers ne prennent pas autant de précautions qu'ils le devraient, en transportant le beurre de leur propre glacière au char-glacière.

Il est arrivé récemment à Montréal des wagons où le beurre de certaines beurreries était en bonne condition, tandis que celui d'autres beurreries était tout à fait mou, ce qui indiquait clairement qu'il avait dû être chargé dans cet état. Si on laisse le beurre s'échauffer et devenir mou sur la route ou dans la station, les wagons ne sont pas assez froids pour le durcir beaucoup, si même ils le durcissent quelque peu, avant qu'il arrive à Montréal. Si le char-glacière conserve le beurre en bonne condition, après l'avoir reçu en bonne condition, il remplit admirablement son rôle.

Ceux à qui cela incombe devraient voir à ce que le beurre soit transporté aussi directement que possible de la glacière de la beurrerie au char-glacière, cas plus longtemps le beurre est exposé à la chaleur, plus il subit de détérioration, qu'on ne peut jamais faire disparaître.

A ce sujet, il est bon de faire remarquer que, du moment où le beurre est devenu mou par la chaleur, il faut une température beaucoup plus basse pour le durcir de nouveau, que celle à laquelle il était tenu auparavant.

Ainsi, le point moyen où le beurre se ramollit est de 91 à 92 degrés Farenheit, environ; mais, s'il est une fois ramolli, il faudra ramener la température à environ 74 degrés po r qu'il reprenne sa solidité.

En insérant ces observations dans votre journal, vous obligerez mon département et vous rendrez service, je l'espère, à l'industrie laitière.

J. A. W. ROBERTSON,

Commissaire de l'Agriculture et de l'Industrie Laitière.

Au Yukon.

Le Gouvernement vient de nommer le commissaire chargé d'après la mesure adoptée à la Session dernière d'administrer le territoire du Yukon, ainsi que les membres du conseil.

Le Commissaire est M. William O'Gilvie, et nul choix ne pouvait être mieux justifié.

Le séjour prolongé de M. O'Gilvie au Yukon lui a rendu familiers les habitudes et les besoins des mineurs qu'il est appelé à administrer, et l'estime qu'il a su conquérir pendant son premier séjour est le plus sûr garant de sa parfaite compétence.

Le Conseil destiné à l'aider dans son administration comprend :

Le Juge McGuire, de la Cour Supérieure du Yukon ;

M. F. C. Wade, qui sera le Jurisconsulte du Conseil et du Commissaire ;

Le Colonel Steele aura le commandement de la Police à Cheval, dans le territoire du Yukon ;

M. Joseph Girouard, M. P., remplacera M. Wade, comme régistrateur.

M. O'Gilvie et M. Girouard partent prochainement pour se rendre à leur poste.

Les Warrants Agricoles en France.

Le Sénat Français vient de voter un projet de loi, adopté par la Chambres des Députés, sur les warrants agricoles, dont l'urgence avait déjà été déclarée.

Ce projet de loi qui, dès cette année où la récolte promet d'être abondante en France, sera d'une utilité très grande, organise le warrant agricole en lui donnant le même caractère qu'au warrant commercial, à la condition toutefois que le magasin général soit constitué dans le domicile même de l'agriculteur. Il va permettre à celui-ci, s'il a, par exemple, récolté des quantités considérables de blé, d'emprunter sur ce blé, sans déplacement du gage, pour payer ses frais de moisson et de culture, au lieu d'être, comme autrefois, dans la nécessité de vendre immédiatement et à tout prix.

Tous les paysans de France accueillent cette nouvelle loi avec reconnaissance, d'autant plus que l'année 1898, en la vieille mère-patrie, se présente dans les conditions les plus favorables pour permettre aux producteurs de céréales, de graines, de vins, d'expérimenter la loi nouvelle et d'apprécier les effets de son application.

Scandale a Londres.

Londres, 27 juillet.

L'interrogatoire public, à la cour des banqueroutes, relativement aux affaires de Hooley, avait attiré une foule énorme.

Au cours de l'interrogatoire, il a déclaré relativement à l'organisation financière de la compagnie de bicycles de Dunlop, qu'il avait payé douze mille louis à lord Atherbale et vingt-cinq mille louis à lord Delawark. Il aurait aussi fait des paiements aux journaux, entre autres à la *Pall Mall Gazette.*

Hooley affirme qu'il a dû payer des milliers de louis aux Lords Ashburton, Warwick, Norbury et autres, pour lettres d'introduction.

Le Comte de Winchilsea se serait fait payer dix mille louis à titre de Président d'une fabrique de bicycles.

Le Comte de Warr se serait fait payer deux mille louis pour une introduction auprès de Lord Grenville.

Seminaire de Sainte-Therese.

Un Cours Commercial Ajoute au Cours Classique.

M. le Supérieur du Séminaire de Ste-Thérèse a communiqué à la presse la correspondance suivante qui sera lue avec intérêt pour tous les amis de l'éducation.

M. LE RÉDACTEUR,

L'usage de notre nouvelle chapelle, mettant à notre disposition un local convenable, nous sommes heureux d'apprendre à messieurs les parents que nous ajoutons, cette année, dans notre enseignement, une série de classes destinées à donner aux élèves, qui le désireront, toutes les notions d'une éducation commerciale.

Les matières enseignées dans ce cours seront adaptées aux différents besoins de la vie pratique et distribuées de manière à donner ou compléter, chez les élèves, les connaissances acquises dans les écoles élémentaires ou académiques.

Le "Cours Commercial," distinct du "Cours Classique," sera de quatre années, et comprendra, outre la classe préparatoire :

1. Une classe d'"Eléments."
2. Une classe de "Syntaxe."
3. Une classe de "Lettres."
4. Une classe d'"Affaires" et de science usuelles et pratiques.

Dans les deux dernières années du Cours, l'enseignement sera donné principalement en anglais.

Tout en ayant des classes distinctes, les élèves du Cours Commercial formeront une même communauté avec ceux du Cours Classique, recevront le même enseignement religieux et seront sous le contrôle et la surveillance des mêmes directeurs.

La rentrée des élèves aura lieu le jeudi, 1 septembre.

H. COUSINEAU, Ptre.
Supérieur.

LA FEMME.

Femme au front pur et radieux,
Ange qui passe sur la terre,
Aimant et priant sans mystère,
De même que l'ange des cieux:

Que ta vertu, que ta tendresse
Sont des parfums bien doux !
Ils énivrent l'époux
Qui t'aime et te bénit sans cesse.

Avec nous tu verses des pleurs,
Ou tu chantes un chant d'ivresse:
De notre enfance à la vieillesse,
Sur nos pas tu sèmes des fleurs.

Tu calmes l'âme qui soupire
Dans les heures d'ennui;
Quand le bonheur a fui,
Il revient avec ton sourire.

Des fleurs que nous offre ta main
Tu brises la cruelle épine,
Et par ta constance divine
Tu fixes le cœur incertain.

Du frais zéphire qui s'éveille
Ta voix a la douceur;
Le ciel est dans ton cœur,
L'amour sur ta lèvre vermeille.

Comme un esclave suit son roi,
Tu te plais à nous suivre,
Et tu nous fais revivre
Dans un ange beau comme toi.

LÉON-PAMPHILE LEMAY

ECHOS

Il existe une reine des Bohémiens, si nous en croyons nos confrères de la presse autrichienne. C'est une ravissante jeune fille de 20 ans, qui vient d'être couronnée dans une assemblée générale des romanichels du vieux et du nouveau monde, tenue, le mois dernier, au fin fond du Texas.

Elle est la fille de la précédente reine, nommée Sophia Friar, laquelle mourait, il y a quelques semaines, après avoir non inalement régné sur ses innombrables sujets pendant 62 ans.

Le couronnement a eu lieu en grande pompe. Un prêtre de la vaste tribu nomade, Belab Matrovich, a présidé la cérémonie religieuse et a déposé sur le front de Sophia II un superbe diadème enrichi de pierreries, don collectif des Bohémiens. Sa toilette de satin broché était couverte de petites perles.

La jeune reine a épousé cet hiver un bohémien australien, et c'est sur la grande route de Brisbane à Sydney, dans une roulotte richement aménagée, que les deux

On a mauvaise grâce à vouloir 'conduire' les autres quand on se conduit mal soi-même.

Le meilleur conseil est 'l'expérience' : mais ce conseil arrive toujours trop tard.

A NOS ABONNES

Nous voici rendus à l'époque où les abonnements deviennent en majorité exigibles. Nous remerçions d'avance tous ceux qui s'empresseront de se mettre en règle avec l'administration.

Priere a ceux qui ne sont pas abonnes de decouper le coupon et de nous le renvoyer apres en avoir rempli les blancs

A l'Editeur du Journal "l'Echo de Manitoba."

Monsieur,

Sous ce pli vous trouverez la somme de ______

pour ______ mois d'abonnement a votre Journal "l'Echo de Manitoba, que vous voudrez bien m'envoyer a l'adresse suivant :

Nom ______

Paroise ______

Comte ______

NOUVELLES LOCALES.

M. Hermas Chartrand, de St-Laurent, était en ville ces jours drrniers.

Les nouvelles enveloppes timbrées de 1 cent sont en vente au Bureau de Poste.

Le R. P. Cherrier et Monsignor Ritchot sont de retour de leur voyage à Trois-Rivières.

M. Ledez, de St-Pierre, est sérieusement malade, et sa santé donne de l'inquiétude à ses nombreux amis.

Monsieur Rochon, Inspecteur des Ecoles Catholiques, est attendu ce soir de retour de son voyage à l'Est.

L'ECHO DE MANITOBA est en vente chez Melle M. E Kéroack, coin des rues Main et Water. En face de l'hôtel Manitoba.

M. Lévêque dont nous annoncions le départ, est actuellement à la tête de la Pharmacie Dixon, à Saint-Boniface.

C'est M. Joseph Grouette qui a obtenu le contrat dn transport de la malle, entre Winnipeg, Sainte-Anne et Steinbach.

Lord et Lady Aberdeen sont attendus aujourd'hui à Winnipeg. Une réception aura lieu ce soir à 8.30 h. à l'Hôtel de Ville.

M. N. Chevrier, le sympathique commerçant de Winnipeg, est parti pour le Bas-Canada, en voyage d'affaires pour son commerce.

M. Guènebault, de La Rochelle, a ouvert depuis quelque temps un magasin en cette place; il est très satisfait des débuts de son entreprise.

M. J. C. Birt, 54 rue Juno, est le seul agent chargé de la publicité pour L'ECHO DE MANITOBA. S'adresser à lui pour toute publicité.

Consultez notre Marché Commercial où se trouvent indiqués tous les changements notables. Vous en tirerez profit pour vos affaires.

La famille de M. Jos. Riel est augmentée d'une petite fille depuis la semaine dernière. Nos souhaits et nos compliments à l'heureuse famille.

M. Cogniaux, ancien instituteur à Domremy, Alberta, est venu fixer sa résidence à Winnipeg. Il compte se consacrer à l'enseignement du français, espagnol et italien.

Le psemier grain coupé parait être celui de la ferme de M. R. Duffie, auprès d'Oak Bank, Municipalité de Sprinfield. Il a commencé à moissonner l'avoine et l'orge.

M. Rochon se propose d'ouvrir un cours d'Ecole Normale pour les professeurs français-anglais. Un cours semblable a lieu actuellement à Gretna sous la direction de l'Inspecteur Ewart.

M. Mackenzie a déclaré que la voie était terminée pour environ 35 milles sur le South Eastern et le Lake Dauphin Railway. On commencera à poser les rails sur le South Eastern dans un mois.

M. Paquin, laitier à St-Boniface, a failli perdre ses chevaux l'autre jour dans un bourbier de la rue Bannatyne. Il serait grand temps que le Service de la Voierie fasse disparaître ce fâcheux endroit.

Abonnez-vous à L'ECHO DE MANITOBA, le seul journal de la Province entièrement et exclusivement dévoué aux intérêts de tous ceux qui parlent la langue française.

Le R. P. Blais, O. M. I., chargé spécialement de la Colonisation par Mgr Langevin, est à Montréal où il s'occupe de faire connaître notre Province. Il organise deux excursions au Manitoba qui auront lieu le 30 août et le 13 septembre.

Si vous avez quelque chose dont la publication serait importante, ou si vous avez des renseignements particuliers que vous désirez rendre publics, faites-les parvenir à L'ECHO DE MANITOBA, boîte 1309, Winnipeg.

Les rencontres de la vie! L'autre soir, deux hommes se rencontraient qui ne s'étaient jamais vus; or ils étaient tous les deux élèves de Mgr Gerai Giry, évêque de Panéas, l'un était Français, l'autre Arabe; l'un est libraire sur la rue Main à Winnipeg, l'autre est chef d'orchestre du Cirque Lemen. Se reverront-ils jamais!

La cérémonie de dimanche dernier à St-Jean-Baptiste, a été un succès à tous les points de vue. Près de 200 visiteurs assistaient à la messe célébrée par le R. P. Guillet assisté du R. P. O'Dwyer et du Curé Phillion. Le succès obtenu revient en grande partie à l'intelligente direction de MM. P. Parenteau, A. Comeau, Wm Barré.

Lundi dernier, un superbe piquenique réunissait à Elm Park l'élite de la population canadienne-française. Plus de 150 personnes se pressaient autour des tables admirablement servies, et décorées artistiquement de fleurs. Ce fut une soirée charmante, réussie de tout point, et on ne saurait trop louer l'aimable organisatrice de la fête, Mme A. L. Auger.

Lundi matin on a ramené à St-Boniface le corps de M. Daniel McAnnany, bien connu à St-Boniface où il habitait.

Mons. McAnnany est mort au Crow's Nest Pass où il était parti depuis l'année dernière comme contracteur. Il y a quelque temps il avait été blessé assez sérieusement à la suite d'un accident, et c'est pendant sa convalescence qu'il a été pris d'une attaque de pneumonie à laquelle il a succombé.

Ancien membre du Conseil Municipal de Saint-Boniface, M. McAnnany laisse une veuve et quatre enfants. Il était assuré pour $4,000 à la C. M. B. A. et la A. O. U. W.

Son enterrement a eu lieu mercredi à 9 h. du matin à St-Boniface, au milieu d'une grande affluence.

Un Anniversaire

Samedi dernier avait lieu à Oak Lake une touchante cérémonie.

A l'occasion du 25ième anniversaire de leur mariage, un groupe nombreux d'amis et de parents sont venus présenter à M. Roger Marion, M. P. P., et à Madame R. Marion, leurs souhaits de bonheur et le témoignage de leur respectueuse sympathies.

Nous donnerons la semaine prochaine le compte-rendu de cette cérémonie.

Nous prévenons nos lecteurs qui désirent profiter de notre portrait-prime, d'avoir à se hâter, car après cette semaine il sera trop tard.

Dépêchez-vous donc de nous envoyer les abonnements recueillis avant le 10 du mois d'août.

Passé cette date il sera trop tard.